

Support détaillé

13 septembre 2021

Pleumeleuc

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SDE35 – EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN COMMUNAL RUE DU CLOS BARBE – RUE DES SPORTS

Contexte et objectifs

- Dans le cadre de la construction du terrain de football synthétique, des travaux d'extension de réseaux d'éclairage public le long du chemin communal allant de la rue du Clos Barbé à la rue des Sports sont nécessaires.
- Coût estimé du reste à charge pour la commune : 32 924,73 €

Décision soumise au vote

- Autoriser Madame le Maire à engager la commune à réaliser les travaux d'extension de réseau d'éclairage public ;
- > Demander au SDE 35 d'effectuer l'étude détaillée concernant ces travaux ;
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le SDE 35 et tous les documents afférents à cette opération,

Vote du conseil municipal: Contre à la majorité



Patrick LE TEXIER

Adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au cadre de vie



Délégation de signature - Finances locales - Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

Contexte et objectifs

□ Le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 25 mai 2020.

Les décisions figurent dans le tableau annexé à la délibération. Elles concernent la période du 1^{ER} juin au 31 août 2021.

Décision soumise au vote

 Prendre acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Vote du conseil municipal: Pour à l'unanimité



Anne-Sophie Patru, Maire





REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Contexte et objectifs

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

 $PR' = 0,35 \times L$

Décision soumise au vote

Adopter la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire ».

Vote du conseil municipal:

Pour à l'unanimité



Patrick LE TEXIER

Adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au cadre de vie

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION A N° 1722 SITUEE RUE DE L'ORME

Contexte et objectifs

- Afin de définir les limites du domaine communal Rue de l'Orme, il convient de déclasser une partie du domaine public, avant cession de la dite parcelle.
- □ la cession de la parcelle section A n° 1722 n'apportera aucune modification ni aux conditions de desserte ni à la circulation de la rue de l'Orme.
- Par ailleurs, cette parcelle n'est pas affectée à l'usage direct du public car elle est constituée d'une partie de maison d'habitation, la désaffection de cette parcelle est par conséquent actée.

Décision soumise au vote

- Constater la désaffection de la parcelle cadastrée A n°1722, d'une contenance de 5m².
- Décider du déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Vote du conseil municipal:

Pour à l'unanimité



Patrick LE TEXIER

Adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au cadre de vie

MODIFICATION DES STATUTSDE MONTFORT COMMUNAUTÉ - MOBILITÉS

Contexte et objectifs

Le Conseil Communautaire du 25 mars 2021 a délibéré pour prendre la compétence « Mobilité ». Toutefois, il convient de compléter cette délibération.

La compétence « Mobilité » est une compétence optionnelle et non pas obligatoire comme il était indiqué.

- Aussi, le paragraphe Mobilité-Transport est ainsi rédigé :
- « Organisation de la compétence mobilité sur le territoire de Montfort Communauté avec notamment :
- Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Mobilité Simplifié et de son programme d'actions
- Mise en œuvre d'actions mobilités du Plan Climat Air Energie Territorial
- Réponse aux appels à projets et appels à manifestation d'intérêt sur le thème de la mobilité notamment ceux prioritairement orientés vers les acteurs porteurs de la compétence mobilité
- Transport des enfants et adolescents vers les lieux d'activités organisées par l'EPCI
- Transport de personnes ponctuel à destination du Lac de Trémelin Aide à la mobilité internationale. »

Décision soumise au vote

- Emettre un avis favorable à la proposition de modification des statuts de Montfort communauté en intégrant la compétence « Mobilité » au sein du bloc de compétences optionnelles.
- Mandater Madame le Maire à l'effet de notifier cette décision à Montfort Communauté.

Vote du conseil municipal:

Pour à l'unanimité



Anne-Sophie Patru, Maire

Enfance Jeunesse

ALSH - REGLEMENT INTERIEUR

Contexte et objectifs

- Le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) devant être remis à jour
- ☐ Madame Guivarch présente et précise particulièrement quelques points :
 - la capacité d'accueil : de 50 à 80 enfants selon les périodes
 - les périodes d'ouverture : l'ASLH sera ouvert, les mercredis scolaires et pendant les vacances scolaires (Toussaint, la semaine de Noël, février, printemps, juillet et fin août (trois semaines de fermetures l'été)
 - les horaires : le centre de loisirs fonctionnera de 9h à 17h. un service garderie sera proposé de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30 pendant les vacances et de 17h à 19h les mercredis scolaires
 - les modalités d'accueil : à la journée avec repas ou à la demi-journée avec ou sans repas
 - les tarifs : fixés annuellement par le conseil municipal, modulés en fonction des ressources familiales
 - les modalités d'admission et de fonctionnement.

Décision soumise au vote

Approuver le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Vote du conseil municipal:

Pour à l'unanimité

Aude GUIVARCH

Adjointe chargée de la jeunesse et de l'extra-scolaire



VŒU POUR LA DENOMINATION DU ROND POINT DE L'ECHANGEUR AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE

Contexte et objectifs

- Madame le Maire rappelle ainsi que dès 1977, les élus des communes de Bédée et Pleumeleuc ont été invités en préfecture afin d'échanger sur l'aménagement de la Route Nationale 12. Un cheminement le long de la quatre-voies qui relierait Pleumeleuc à Bédée par le pont de la route d'Irodouër a été présenté aux élus. Dans cette configuration, les Pleumeleucois ne pouvaient rejoindre le nouvel axe qu'en traversant le bourg de Bédée.
- Le maire, Albert DELAMARRE et ses adjoints estiment alors que ce plan reviendrait à isoler complètement Pleumeleuc et à tuer son développement, ils s'opposent fermement au projet. Leur proposition est l'aménagement d'un échangeur sur la commune de Pleumeleuc. Une véritable bataille menée par les élus Pleumeleucois commence.
- Ce combat aboutit finalement de façon positive en 1987 avec la création du giratoire RD 68/RD 72/RN 12 et l'inauguration dudit échangeur.
- Par cette bataille, les élus de l'époque, conduits par Albert DELAMARRE, ont ouvert une nouvelle page du développement de la commune. En 1987, Pleumeleuc comptait moins de 1900 habitants, 34 ans plus tard, notre commune regroupe 3500 habitants.

Décision soumise au vote

- Approuver le vœu de dénommer le giratoire « Albert DELAMARRE »
- Autoriser Madame le Maire à intervenir auprès du Conseil départemental afin d'obtenir l'accord pour la mise en œuvre de cette dénomination.

Vote du conseil municipal:

Pour à l'unanimité



Anne-Sophie PATRU, Maire

VŒU SANTE AU TRAVAIL DES AGENTS TERRITORIAUX DANS LE DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Contexte et objectifs

- Le CDG 35 a rédigé une note détaillée sur le contexte et propose d'adopter un vœu qui sollicite
- Une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer.
- Un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé
- Un allégement des conditions de recrutement des médecins de prévention
- Madame le Maire ayant rappelé le cadre de ce vœu sur la santé au travail des agents territoriaux;

Décision soumise au vote

> Approuver ce vœu pour la santé au travail des agents territoriaux dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Vote du conseil municipal: Pour à l'unanimité

Anne-Sophie PATRU, Maire

9 –

Informations



- Prochain conseil municipal
- > Lundi 11 octobre 2021